



## Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI)

Remettre un pied dans le monde du travail, c'est l'objectif des chantiers d'insertion. Quels en sont les contours ? Comment postuler ? On vous explique tout !

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 04/11/2024

## Comment pouvons-nous vous aider ?

L'ACI (Atelier et chantier d'insertion) est un dispositif d'Insertion par l'activité économique (AIE) pour les personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, financé par l'État et le Conseil départemental. Ils ont pour objectifs de recruter, accompagner, encadrer et former des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles en vue de faciliter leur retour à l'emploi.

### Projets et actions proposées

Les ACI proposent aux publics bénéficiaires un Contrat rémunéré à durée déterminée d'insertion (CDDI) pour une durée de 4 mois minimum à 24 mois maximum, conjugué à un accompagnement social et professionnel et à des temps de formation.

Les ACI interviennent sur des activités d'utilité sociale, soit les domaines suivants :

- Récupération, recyclage et vente d'objets, de vêtements et de deux roues
- Communication, tourisme
- Agriculture et maraîchage
- Entretien du petit patrimoine
- Entretien des espaces verts
- Rénovation et restauration des milieux naturels
- Bâtiment second œuvre

## Pour qui ?

Les ateliers et chantiers d'insertion sont ouverts aux personnes éloignées de l'emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles, notamment :

- les bénéficiaires du RSA
- les bénéficiaires des autres minima sociaux (ASS, AAH)
- les jeunes de moins de 26 ans
- les demandeurs d'emploi de longue durée
- les personnes prises en charge au titre de l'aide sociale.

## Comment en bénéficier ?

Contactez la structure d'aide au retour à l'emploi dont vous dépendez : France travail, mission locale... ou postulez sur le site les emplois de l'inclusion.

***Déposez votre candidature sur la plateforme les emplois de l'inclusion***



**Qui contacter ?**

**Vous pouvez consulter ici la carte des chantiers d'insertion 2025-2026 qui sont proposés dans le Gard** avec les contacts des structures implantées dans le département. Cette cartographie n'est pas exhaustive car les structures interviennent parfois sur d'autres communes que celle identifiée. Dans ce cas, le transport des personnels est assuré par la structure qui gère l'atelier ou chantier d'insertion.

Liste des chantiers d'insertion (contenu accessible)

## **Aucun résultat !**

Veillez modifier vos critères de filtrage.



*Conseil départemental du Gard*

*Lundi au vendredi*

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

*2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9*

*04 66 76 76 76*